

Direction : Voirie Service : Régie voirie		Fiche de poste N°04-02-05-02
Intitulé du métier		Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie
Situation administrative	Filière	Technique
	Catégorie	C
Rattachement hiérarchique	Grades de recrutement	Grade minimum : adjoint technique Grade maximum : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie - « Point-à-Temps »	
Définition de la fonction	Exécuter les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité et la sécurité du patrimoine de voirie. L'agent de voirie met en œuvre des actions permettant de garantir la sécurité et le confort des usagers lors de leurs déplacements.	
Missions et Activités principales	<p><u>Veille et diagnostic des principales dégradations de la voirie</u> Détecter les dysfonctionnements et les dégradations de la voirie Mettre en œuvre des actions de veille de sécurité routière Prévenir les situations de perturbations pouvant affecter la circulation</p> <p><u>Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie</u> Mettre en place la signalisation temporaire et protéger les agents intervenant sur le chantier Mettre en œuvre une démarche de surveillance de la signalisation temporaire Mettre en place les mesures de protection d'urgence en cas de perturbation</p> <p><u>Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée</u> Reconnaître les pathologies liées aux supports de la chaussée Intervenir de façon corrective sur une dégradation de la chaussée Participer au décaissement ou à la démolition de chaussées Réaliser des revêtements routiers et urbains (enrobés, émulsion, empierrement, ...) Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels Conduire des engins de travaux (cylindre, plaque vibrante, mini pelle, tractopelle) Intervenir dans les chantiers d'entretien dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers</p> <p><u>Exploitation de la voirie en viabilité hivernale</u> Interpréter les documents d'information météorologique et les documents de planification Surveiller le réseau et prévenir afin de préparer l'intervention Mettre en œuvre les techniques et les matériaux d'intervention en viabilité hivernale en respectant l'environnement</p> <p><u>Remise en état de la voirie après tempête</u> Diagnostiquer les dégâts subis et intervenir de façon corrective</p> <p>Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public</p>	
Relations fonctionnelles	Usagers, équipes de la régie voirie et hiérarchie	
Contraintes du poste	Travail intérieur ou extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé, horaires réguliers et adaptés aux saisons Travail en équipe et sous circulation Disponibilité lors d'événements exceptionnels (gestion du trafic en cas de crise routière) Port de vêtements de sécurité obligatoire (EPI) Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits Astreinte	
Compétences requises	CAP ou BEP dans le domaine des Travaux Publics appréciés CACES conduite, Permis de conduire B et C appréciés Certificat Certiphyto apprécié	
Connaissances et expériences	Savoir lire un plan et rédiger une main courante Savoir réaliser des relevés de terrains et des implantations Polyvalence avec les autres corps d'états de la régie voirie (signalisation horizontale et verticale, maçonnerie, ...)	
Qualités comportementales professionnelles	Expérience de 3 ans appréciée dans les Travaux Publics Autonomie, esprit d'initiative et qualités relationnelles	
		Appel à candidature jusqu'au : 18 avril 2021
		Prise de poste le : 1 ^{er} juin 2021